

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1445

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE 14

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 15, substituer au mot :

« porte »

le mot :

« produit ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« de l’intérêt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.